



Finances publiques

Compte de gestion 2015

Le compte de gestion 2015 du budget principal 2015 présenté par le receveur municipal est approuvé. Il est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune.

Compte administratif 2015

Le compte administratif du budget principal 2015 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Section de fonctionnement : + 6 538 593,92 €
Section d'investissement : - 5 502 881,39 €

Il reste à réaliser :

En dépenses : 1 057 322,50 €
En recettes : 3 744 341,55 €

Affectation du résultat 2015

La section de fonctionnement 2015 présente un solde positif de 3 722 731,58 €. Par contre, la section d'investissement présente un déficit de 2 815 862,34 €. Au budget primitif 2016, l'excédent enregistré par la section de fonctionnement sera utilisé pour équilibrer la section d'investissement. Sur le plan comptable, ce transfert se fera via le compte de « résultat de fonctionnement reporté ».

Le budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 sera équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 14 104 770 €
Section d'investissement : 18 319 100 €

Taux des Taxes locales 2016

Le taux des taxes locales resté inchangé. Ces taux sont identiques à ceux pratiqués en 2015. Le produit de ces taxes en 2016 est estimé à 4 687 294 €.

Taxe	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	2,80 %	2,80 %
Taxe Foncière sur le bâti	18,89 %	18,89 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	9,94 %	9,94 %

Tarifification majorée Alae

Dans le cadre de la dématérialisation des services, la ville s'est dotée d'un nouveau logiciel opérationnel depuis le 1er janvier 2016. Elle facture et perçoit directement les participations des familles qui utilisent les services d'accueil de loisirs (ALAE et ALSH). Ce nouvel outil est interactif et permet aussi la gestion en ligne des places dans les accueils de loisirs... Depuis le 15 janvier, les familles peuvent réserver ou annuler la participation de leurs enfants aux activités péri et extrascolaires via le portail « espace citoyen ». La réservation du mercredi après-midi se fait par deux moyens, soit via l'espace citoyen avant le dimanche soir, soit avant le vendredi soir à l'accueil du pôle Enfance-Jeunesse-Education. Malgré cette souplesse, la procédure n'est pas toujours respectée volontairement et certains enfants sont présents, sans réservation, au-delà de l'accueil gratuit institué de 11 h à 12 h. Cette situation nuit à l'organisation de l'encadrement qui doit être prévu dans le respect absolu des réglementations. En cas de non réservation, une tarification forfaitaire équivalente au coût réel d'encadrement sera désormais appliquée. Cette tarification est établie comme suit :

Accueil de loisirs - Mercredi après-midi (repas compris)	33 €	Tarification après 18 h 30 1,70 € par ¼ heure supplémentaire
Accueil de loisirs - Mercredi Repas	10 €	

Tarifs des séjours et sorties

Au tarif journalier appliqué dans les structures de loisirs, peuvent venir s'ajouter des tarifs forfaitaires dans le cadre de sorties culturelles, sportives ou de pratiques d'activités spécifiques. Les tarifs de ces activités complémentaires et optionnelles sont fixés comme suit :

	Activités	Tarifs
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Vidéo-mômes	3 €
	Sortie Théâtre	5 €
	Parc de jeux	7 €
	Sortie jardin des Martels	4 €
Point Accueil Jeunes (PAJ)	Escalade	10 €
	Couture	8 €
	Minibus aventure	7 €
	Scrapbooking	5 €
	Arapaho (trottinette tout terrain)	20 €
	Week-end « Une ville un Club »	30 €
	Sortie Quai des Savoirs	5 €

Intercommunalité

La dissolution du SIVOM Blagnac Constellation a été suivie de la liquidation de l'actif et du passif entre les communes membres. A ce titre, la commune de Seilh avait perçu la somme de 1 300 000 euros correspondant au montant prévisionnel des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des nomades localisée sur son territoire. La compétence « aire des nomades » a été, depuis, transférée à la Métropole. N'étant plus compétente en la matière, la commune de Seilh ne réalisera pas ces travaux. La somme provisionnée doit donc être répartie entre les communes, selon les critères de péréquation adoptés jusque là par les six communes de l'ex-Sivom. Un protocole a été fixé ainsi la répartition :

Seilh :	142 000 €	Blagnac :	433 000 €
Aussonne :	251 000 €	Cornebarrieu :	139 000 €
Beauzelle :	204 000 €	Mondonville :	131 000 €

Demande de subvention

Accessibilité des Espaces Recevant du Public (ERP)

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées » de février 2005 prévoyait que tous les Espaces Recevant du Public (ERP) soient accessibles à tous au 1er janvier 2015. Concernant les bâtiments déjà existants, les communes ont 4 années à partir de cette date pour se mettre en conformité sur la base d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). Cornebarrieu a adopté un Ad'AP et établi un plan pluriannuel d'intervention, voté par le Conseil Municipal en septembre 2015. Ce plan séquence les interventions à mener pendant les quatre ans à venir et prévoit leur inscription au budget par tranche de 40 000 à 50 000 €/an. Une première tranche de travaux (élargissement de portes et construction de sas de sécurité, accessibilité des sanitaires, chemin d'accès et trottoirs) est prévue en 2016. Ces travaux, estimés à 44 400 €HT peuvent ouvrir droit à subventions auprès de divers partenaires institutionnels qui seront sollicités.

Enfance-Jeunesse

Conventions d'objectifs et de financement

Depuis l'ouverture du Relais d'Assistants Maternels (RAM), la commune a établi un partenariat étroit et conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne à travers le dispositif « Convention d'objectifs et de financement » dédié au RAM. Ce dispositif implique des obligations pour la commune (accès à l'information pour les parents, professionnalisation des assistants maternels, accompagnement de la ville de Mondonville dans la création d'un RAM). Il permet aussi à la commune de bénéficier d'avantages, notamment la Prestation de Service Relais d'Assistants Maternels (PSRAM) et la Prestation de Services Ordinaires (PSO). La commune renouvelle ce partenariat avec la CAF jusqu'au 31 décembre 2018.

Contrat Enfance-Jeunesse

La convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Garonne est valide jusqu'au 31 décembre 2017. Toutefois, l'arrivée de nouveaux habitants engendre de nouveaux besoins qui ne sont pas inscrits dans la convention actuellement en vigueur.

Pour faire face aux demandes nouvelles dans les Accueils de Loisirs, la commune va signer un avenant au Contrat Enfance-Jeunesse en cours avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CAF31). Par ailleurs, la commune signe un avenant qui permettra de bénéficier du soutien de la CAF pour le Projet Educatif de Territoire (PEDT) qu'elle a mis en place.

Travaux

Des travaux de rénovation de l'éclairage public seront réalisés impasse de la Figarède. Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne a étudié la faisabilité technique et estimé les travaux à 34 375 € TTC dont seuls 8 962 € devraient rester à la charge de la commune.

Dénomination de voirie

Une voie a été créée en impasse pour accéder à un nouveau lotissement. Cette impasse débouche entre les numéros 42 et 44 de la route de Pibrac. Elle porte désormais le nom d'Impasse Verlhac.

Enquête publique

Le 8 décembre 2015, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable au projet de PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation), du versant de l'Aussonnelle. Il contestait sur plusieurs points (cartographie, enjeux, périmètre, imprécisions du document...) ce projet présenté par la Direction Départementale des Territoires. Le Conseil Municipal a réalisé un rapport documenté et argumenté de cet avis défavorable. L'enquête publique court jusqu'au 15 avril. Le rapport établi le 8 décembre ainsi que la délibération prise ce 16 mars seront transmises à la Commission d'Enquête. Le Conseil Municipal demande par ailleurs le lancement d'une nouvelle procédure, « respectueuse des objectifs de concertation avec les collectivités territoriales ».